



Consultation sur la future stratégie «UE 2020»

Contribution de la Conférence permanente des villes portuaires européennes périphériques

13 janvier 2010

La Conférence permanente des villes portuaires européennes périphériques, créée en 1992, regroupait à l'origine cinq villes portuaires: Brest (France), Cadix (Espagne), Den Helder (Pays Bas), Plymouth (Grande Bretagne) et Tarente (Italie). Depuis, le réseau s'est progressivement élargi, associant aujourd'hui d'autres partenaires tels que Kiel (Allemagne), Constantza (Roumanie), Gijón (Espagne), Cork (Irlande), Matosinhos (Portugal)...

La constitution de ce réseau de coopération avait pour but initial de réunir des villes maritimes périphériques, ayant à faire face à des contraintes et des mutations socio-économiques comparables. Il a été conçu comme un outil de réflexion et d'action, dans un contexte où l'Union Européenne s'affirmait comme espace de projets et de cohésion pour l'ensemble de ses territoires.

L'Union Européenne et la coopération constituent, à cet égard, un cadre majeur pour **stimuler les complémentarités et excellences territoriales, favoriser et orienter la compétitivité, l'émulation et l'intelligence des territoires au service de la stabilité, de la prospérité économique, de la cohésion sociale et territoriale et d'un développement durable à l'échelle mondiale.**

Alors que se prépare la nouvelle génération de politiques publiques européennes, la Conférence permanente des villes portuaires européennes périphériques tient à participer pleinement aux différents débats arbitrés par les institutions européennes afin de construire notre société de l'avenir. C'est dans cet esprit que la Conférence a souhaité apporter ici quelques éléments d'appréciation dans le cadre de la **consultation ouverte relatif au document de travail de la Commission sur la future stratégie « UE 2020 ».**

*

*

*



Suite à ses précédentes contributions et avis¹ préparés en amont et durant la consultation lancée fin 2008 par la Commission européenne : « **Livre vert sur la cohésion territoriale – Faire de la diversité un atout** », la Conférence souhaite réaffirmer ici quelques lignes de force de son positionnement stratégique au regard du document de référence **Stratégie « UE 2020 »**.

Tout comme exprimé dans le document de travail proposé par la Commission, la Conférence soutient que la connaissance et l'innovation sont des moteurs essentiels au développement et à la croissance future.

En effet, au fil des années, par l'échange d'expérience, la mise en œuvre de plans d'action et de projets de coopération, les villes partenaires, très largement touchées par des restructurations industrielles affectant les activités maritimes traditionnelles, notamment militaires et navales, ont progressivement réussi à s'émanciper de leurs contraintes initiales. Les efforts engagés en matière de diversification économique, d'innovation, de soutien à la formation, à la recherche et pour une ouverture accrue des acteurs à l'international ont porté leur fruit : développement universitaire et des pôles de compétence, développement technopolitain et parcs scientifiques pour l'accompagnement d'activités nouvelles innovantes, développement de la compétitivité des ports, valorisation du front de mer et programmes de réutilisation économiques et urbaines de friches militaires, portuaires et industrielles, ...

Cependant, comme le précise le document de travail, dans un contexte de sortie de crise économique, on ne peut ignorer aujourd'hui les conséquences de la mondialisation, parmi lesquelles la concurrence, qui impacte fortement nos territoires et les rend fragiles. C'est pourquoi, la capacité à innover sans cesse est une exigence pour assurer les bases et la pérennité d'une nouvelle économie.

Les villes portuaires ont un rôle essentiel et particulier à jouer dans ce contexte par les potentiels qu'elles recèlent et ceci en partenariat étroit avec les Régions et les Etats : développement et coopération universitaire, campus numérique, pôles de compétitivité, plateformes technologiques, incubateurs de projets collaboratifs innovants, renforcement des fonctions métropolitaines et de leur rayonnement...

La Conférence rejoint la Commission sur la volonté affichée de promouvoir une économie fondée sur la connaissance, connectée, plus verte et qui n'exclut personne.

Dans le prolongement, nos villes portuaires se réjouissent que le secteur maritime n'ait pas été oublié de par son importance économique et stratégique, de par les multiples potentialités qu'il recèle en matière d'innovations et de développement.

¹ Contributions disponibles en Pièce Jointe et à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/regional_policy/consultation/terco/contrib_en.htm



Les enjeux incontournables liés à la gestion intégrée du littoral, à la sécurité et la sûreté maritimes, à la connaissance et la préservation de l'environnement marin et du littoral, à la gestion des risques maritimes et industriels, à la lutte contre les pollutions maritimes, à la conception, construction et maintenance navales jusqu'au démantèlement des navires, font appel à des technologies de pointe et constituent de nombreuses perspectives de croissance, sur la base desquelles nos villes portuaires et les acteurs du territoire (universités, laboratoires de recherche, industrie) coopèrent et échangent leur savoir-faire.

Sur le plan énergétique, de nouvelles filières reposant sur les énergies renouvelables nous permettant d'atteindre nos objectifs de réduction des émissions en carbone sont aujourd'hui en plein essor.

Concernant les énergies marines renouvelables (EMR), plusieurs expériences sont actuellement menées sur le territoire européen, via notamment la mise en place de plateformes technologiques et incubateurs.

Au-delà de l'aspect énergétique et de la solution qu'elles représentent en matière de décarbonisation, le défi réside également dans la constitution d'une véritable filière industrielle créatrice de richesses et d'emplois, capable de devenir un moteur de développement et de diversification de l'économie maritime.

L'innovation joue également un rôle primordial dans le domaine des communications et des transports : le développement de l'intermodalité et de l'interconnexion des réseaux, l'essor du transport maritime et les questions liées de sécurité et sûreté maritimes, mais également le développement de réseaux durables de transports collectifs terrestres sont autant de perspectives pour lesquelles il est essentiel d'apporter des solutions techniques et innovantes. Le développement de systèmes de transport modernes et intelligents, l'essor de l'économie numérique, doivent contribuer aux objectifs de mobilité et d'accessibilité durables, si prégnantes pour nos territoires.

La Conférence salue les différentes démarches déjà initiées par l'Union européenne afin d'accéder à une économie « plus verte ». Le changement climatique est une réalité à laquelle nous devons faire face et pour laquelle l'innovation et la connaissance constituent un réel outil pour réinventer nos modèles de production et de consommation.

Comme la Conférence le précisait dans le vœu qu'elle a adressé au Parlement et à la Commission² en novembre dernier, les villes sont concernées au premier chef par les problématiques liées au changement climatique, tant en termes de politiques d'atténuation que de politiques d'adaptation. Dans ce domaine, le **rôle d'animation** de nos collectivités à l'égard de l'ensemble des acteurs et forces vives du territoire est, en l'occurrence, essentiel.

Plus fondamentalement, la Conférence salue les efforts engagés par la Commission européenne pour que se généralise l'adoption de démarches et politiques intégrées. C'est,

² Vœu disponible en Pièce Jointe.



en effet, par une approche décloisonnée des problématiques et une appréhension de l'ensemble des interactions qu'entretiennent ces différents secteurs entre eux, que des solutions et politiques à la fois efficaces et durables pourront être mises en œuvre. Les expériences développées en matière de gouvernance multi-niveaux et multi-acteurs, sont à cet égard à soutenir.

En conclusion, comme souligné dans le document de travail, une coopération entre l'UE et les Etats membres est en effet indispensable. Pour autant, la Conférence tient à rappeler le rôle essentiel des autorités régionales et locales pour un développement polycentrique et équilibré de nos territoires. Ce constat est d'ailleurs désormais renforcé par la reconnaissance dans les objectifs fondamentaux de l'Union européenne de la cohésion territoriale en sus de la cohésion économique et sociale. Lieu de concentration des populations et de l'activité, le rôle moteur des villes et agglomérations dans les processus d'innovation demeure incontournable.



Brest, 13 JAN. 2010

Objet : Contribution de la CVPP à la consultation « UE 2020 »

Monsieur le Président de la Commission européenne,

Dans le contexte de la consultation sur la future stratégie « UE 2020 », lancée par la Commission européenne en novembre dernier, les membres du réseau de la Conférence des Villes Périphériques Portuaires ont le plaisir de vous transmettre leur contribution.

En continuité avec la contribution « Maritimité & cohésion territoriale » qu'elle a soumise en 2008, la CVPP tient ici à souligner les quelques points suivants.

Tout d'abord, la Conférence soutient l'ambition de l'Union européenne de faire de la connaissance et de l'innovation un moteur essentiel de la croissance vers une société plus ouverte et une économie compétitive, connectée et plus verte.

La Conférence salue le fait que le secteur maritime soit cité dans les domaines de référence dans le document de consultation et évoque également les autres secteurs clés et problématiques inhérentes, tels que la recherche, la santé, les énergies, les transports et le changement climatique.

La Conférence tient à faire remarquer l'importance de la généralisation de l'approche intégrée et le soutien aux expériences de gouvernance multi-niveaux et multi-acteurs.

Enfin, la Conférence rappelle le rôle incontournable, au sein de l'UE et aux côtés des Etats membres, des agglomérations et régions dans les processus d'innovation et le développement des territoires pour une pleine insertion dans la société de la connaissance.

Vous priant de croire, Monsieur le Président de la Commission européenne, à l'assurance de ma considération distinguée.

Michel Morvan,
Secrétaire général de la Conférence

Commission européenne
Secrétariat général
Unité D1
1049 Bruxelles
Belgique



**Vœu adressé
au Président du Parlement européen
au Président de la Commission européenne**

**Conférence des Villes Portuaires Périphériques
13 novembre 2009**

Le 22 octobre dernier, à l'occasion d'une rencontre internationale organisée par l'agglomération de Brest avec le soutien du PNUD et du FAO et consacrée à « Territoires, agricultures, pêches et forêts face aux changements climatiques : mieux comprendre les vulnérabilités pour mieux les anticiper », la Conférence permanente des villes portuaires européennes périphériques se mobilisait pour une session parallèle de travail sur le thème des villes maritimes et du changement climatique, en lien également avec la Conférence des Villes de l'Arc Atlantique.

Très sensibles aux enjeux du prochain sommet de Copenhague pour l'avenir de la lutte contre le changement climatique, les villes de la Conférence ont élaboré le présent vœu pour une pleine reconnaissance de l'importance du rôle des villes et des régions dans le cadre des négociations européennes et internationales en cours et ses suites.

* *

*

La Conférence des Villes Portuaires Périphériques, réseau de villes européennes, est née en 1992 à l'initiative de la ville de Brest et regroupe à l'origine, les villes de Cadix (Espagne), Den Helder (Pays-Bas), Plymouth (Royaume-Uni), Tarente (Italie). Depuis, le réseau, suivant les thématiques et opportunités, s'est enrichi également de l'apport des villes de Constantza (Roumanie), Dun Laoghaire (Irlande), Kiel (Allemagne) et Porto-Norte (Portugal). Constitué dans le but de répondre aux défis économiques et sociaux auxquels ses villes-membres se sont trouvées confrontées, du fait des profondes mutations des activités navales, civiles et surtout militaires, ce réseau transnational est un outil de réflexion et d'échanges d'expérience axé sur les thèmes de la diversification de l'économie et la valorisation des richesses de chacune des villes.



Villes-partenaires de la Conférence (source : Nasa)

En 2008, à l'occasion de la présidence française de l'UE et de la venue à Brest des ministres des affaires européennes de l'ensemble des Etats-membres et des commissaires, la conférence permanente des villes portuaires européennes périphériques remettait aux autorités européennes et françaises, une contribution intitulée « Maritimité & cohésion territoriale », véritable profession de foi en matière de développement territorial durable et intégré, au cœur des défis globaux du XXIe siècle.

L'Union européenne, en réponse à ces défis, entend jouer un rôle clé à l'échelle mondiale en matière de développement de l'économie de la connaissance, de développement durable et de lutte contre le changement climatique et la Conférence ne peut que s'en réjouir.

La Conférence salue, en l'occurrence, le volontarisme affiché par l'UE dans le cadre des négociations internationales sur le changement climatique pour aboutir à un accord ambitieux à Copenhague en décembre prochain.

En effet, si le protocole de Kyoto a constitué une étape importante en termes de sensibilisation, il n'a pas permis d'aboutir à un effort significatif de réduction des gaz à effet de serre (GES), au regard notamment des prévisions, aujourd'hui largement confirmées au sein de la communauté scientifique, du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Et, les désaccords restent aujourd'hui prégnants concernant la répartition de l'effort collectif entre pays (industrialisé, émergents, en développement) et sur la réalité des engagements à moyen terme indispensables pour contenir l'augmentation des températures dans des limites soutenables.

Dans ce contexte difficile, les gouvernements locaux, villes et régions, constituent un front uni. Avec d'autres, la Conférence permanente des villes portuaires européennes périphériques compte sur le soutien et l'action de l'Union européenne pour que les conclusions et textes officiels de Copenhague intègrent la pleine reconnaissance du rôle des villes et des régions dans la lutte contre le changement climatique.

Parce qu'elles concentrent populations et emplois, les villes sont concernées au premier chef par les problématiques liées au changement climatique, tant en termes de politiques d'atténuation que de politiques d'adaptation.

Les agglomérations sont les acteurs principaux des politiques d'aménagement de leur territoire, compétentes en matière d'habitat et de transports, secteurs responsables de plus de 70% des émissions de GES. Le patrimoine et les services publics qu'elles gèrent leur confèrent un rôle prescripteur et un devoir d'exemplarité. Les mesures d'adaptation aux effets du changement climatique seront également placées sous leur responsabilité : canicules, montée des eaux et inondations, tempêtes...

Les membres de la Conférence sont d'autant plus sensibles à ces enjeux qu'ils représentent des villes littorales, maritimes et à certains égards excentrées. A l'opposé d'une position défensive qui consisterait à subir les effets conjugués d'une demande mondiale forte et d'une raréfaction des ressources en énergie fossile, orientant tendanciellement à la hausse le prix des énergies, avec les conséquences économiques et sociales d'une telle situation, les partenaires réunies au sein de la Conférence défendent une position proactive et volontariste, convaincus de l'atout de développement à long terme qu'une bonne anticipation sur les questions climatiques et énergétiques peut représenter pour leur territoire.

Le rôle d'animation de nos collectivités à l'égard de l'ensemble des acteurs et forces vives du territoire est, en l'occurrence, essentiel.

Nos villes portuaires ont su accompagner le développement de véritables pôles régionaux d'excellence en matière de recherche et technologies marines. Il s'agit en effet, d'exploiter, de manière optimale, les multiples potentialités et challenges que suscitent la mer et les activités maritimes, en développant les synergies entre le monde de la recherche, de la formation et celui de l'industrie.

Ainsi, des projets coopératifs de haut niveau, impliquant autorités locales et transnationales, expertises pluridisciplinaires et professionnels sont mis en œuvre concernant la gestion intégrée du littoral, la sécurité et la sûreté maritimes, la connaissance et la préservation de l'environnement marin et du littoral, la lutte contre les pollutions maritimes, la conception, construction et maintenance navales jusqu'au démantèlement des navires, la navigation, l'exploitation des ressources énergétiques marines... Tous ces domaines constituent autant de perspectives de croissance durable et de réponses en termes de politiques d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

La Conférence souhaite réitérer, ici, tout son soutien aux politiques mises en œuvre par l'Union européenne en matière d'accompagnement des territoires, de financement et de dispositifs de coopération territoriale européenne et internationale. Ce mouvement doit être pérennisé et amplifié.

Les engagements ambitieux de l'Union européenne en matière de lutte contre le changement climatique ne pourront être pleinement tenus sans l'association et implication étroite des villes et régions à la conception et à la mise en œuvre des nouvelles politiques et plan d'actions.



Avis relatif au Livre Vert Sur La Cohésion Territoriale

par la Conférence Permanente des Villes Portuaires Européennes Périphériques

Cette contribution fait suite à la déclaration finale de la Conférence du 12 juillet 2008 « Maritimité & cohésion territoriale » remise le même jour à Brest aux autorités européennes présentes dans le cadre de la réunion informelle des ministres des affaires européennes organisée sous Présidence Française de l'Union européenne (U.E). Aujourd'hui, la crise économique s'installe et conforte l'importance de l'introduction, comme objectif majeur et transversal des politiques de l'U.E, du concept de cohésion territoriale pour la réaffirmation et la vitalité du projet européen. Des enjeux de solidarité territoriale à la généralisation d'approches intégrées des politiques communautaires et de leur impact territorial, de la recherche de meilleures gouvernances à la diffusion, l'échange d'expérience et la valorisation des excellences territoriales, la Conférence tient à souligner l'importance de l'initiative présente et, avec d'autres, souhaite qu'elle puisse déboucher sur la réalisation d'un Livre Blanc et la concrétisation de dispositifs d'actions concrètes à l'horizon 2013.

20 Février 2009

Les membres de la Conférence permanente des villes portuaires européennes périphériques saluent la présente initiative autour de la publication du Livre Vert sur la cohésion territoriale. En 2008, la Conférence avait, d'une certaine manière, déjà anticipé la réflexion dont le point d'orgue fût la remise le 12 juillet dernier d'une déclaration intitulée « Maritimité & cohésion territoriale » aux autorités européennes et françaises présentes à Brest, à l'occasion de la réunion informelle des Ministres des 27 Etats membres en charge des affaires européennes, dans le cadre du début de la présidence française de l'Union européenne.



Villes-partenaires de la Conférence (source : Nasa)

Cette dernière déclaration que vous trouverez jointe au présent avis, constitue une illustration au sous-titre, particulièrement éclairant et véritable profession de foi du Livre Vert, intitulé « **Faire de la diversité territoriale un atout** ». Ici, il s'agit de montrer en quoi la « maritimité », dans toutes ses dimensions, est au cœur de l'excellence territoriale de nos villes portuaires, au carrefour des enjeux de compétitivité et de développement durable, pour une pleine immersion dans l'économie de la connaissance.

Ainsi, en l'espace de quinze ans, avec le soutien de l'Union européenne, à travers l'échange d'expérience et la mise en œuvre de plans d'actions et de projets volontaristes, en matière de diversification économique, d'innovation, de revitalisation urbaine et portuaire, les villes partenaires se sont progressivement émancipées des contraintes lourdes initiales et liées aux mutations et restructurations industrielles affectant les activités maritimes traditionnelles, notamment militaires.

Pour autant, le contexte de la mondialisation, de l'élargissement à l'Est de l'Union européenne, d'une concurrence vive qui impacte aujourd'hui l'ensemble des territoires, rend ces résultats positifs, également fragiles. Nos villes, et ce d'autant plus qu'elles sont situées en périphérie des grands courants d'échanges, sont tenues d'innover sans cesse pour rester attractives. Le défi n'est pas mince à l'image des nouveaux enjeux autour du changement climatique, de la hausse du prix des matières premières et de l'énergie, des évolutions démographiques...et puis aujourd'hui, bien sûr, dans ce contexte d'approfondissement d'une crise économique majeure.

La pertinence du concept de « cohésion territoriale » dans le corpus des politiques communautaires se révèle avec d'autant plus de force et son adoption, d'autant plus urgente. Les difficultés entourant le processus de ratification du traité modifié de Lisbonne ne doivent pas faire écran. Sur la période récente, toute une série de prises de position au

La cohésion territoriale au service d'une plus grande cohérence entre stratégie de Lisbonne et stratégie de Göteborg

- estime que l'affirmation du principe de cohésion territoriale doit contribuer à un meilleur équilibre entre la stratégie dite « de Lisbonne », absolument essentielle pour la compétitivité des territoires dans un environnement globalisé, et la stratégie de développement durable dite « de Göteborg » au regard des nouveaux enjeux globaux (changement climatique, phénomènes de congestion et d'engorgement des nœuds d'échange et grands pôles urbains,...) et disparités internes persistantes, y compris au niveau infra-régional (déclin zones rurales, disparités intra-urbaines).
- approuve les 3 axes identifiés par le Livre Vert pour l'affirmation d'un développement plus équilibré et durable des territoires de l'U.E, à savoir : la concentration ; les liaisons et la coopération.
- considère la cohésion territoriale comme la condition d'une meilleure irrigation et diffusion du développement généré par les pôles d'excellence, regroupements de centres de recherche et d'innovation au bénéfice de l'ensemble des territoires de l'Union européenne. Le rôle moteur des agglomérations qui concentrent populations et emplois peut produire ses effets pleinement, sous réserve d'une amélioration constante pour relier les territoires aux réseaux de transports, aux réseaux énergétiques, aux nouvelles technologies et aux services d'intérêt général.
- suggère, sur cette base, que la Commission engage l'examen et le bilan de la méthode « earmarking » dans le cadre de la programmation 2007-2013 des fonds structurels.
- invite la Commission à se doter, à côté de l'indicateur traditionnel du PIB/hab, de nouveaux outils et indicateurs fins d'analyse, sur la base en particulier des travaux de l'observatoire européen des territoires (ORATE/ESPON) et susceptibles de mieux rendre compte des multiples dimensions qu'implique l'objectif de cohésion territoriale (indicateurs infra-régionaux, indicateurs de développement humain, indicateurs d'accessibilité aux services d'intérêt général, revenu disponible par habitant...).
- réaffirme, dans la perspective de la politique de cohésion post 2013, l'intérêt d'une approche territoriale différenciée, tenant compte des spécificités et handicaps particuliers (taux d'intervention modulable, plus grande souplesse dans le choix des thématiques,...).

Cohésion territoriale et impact territorial des politiques communautaires

- rappelle que la cohésion territoriale est un objectif transversal et qu'elle suppose la généralisation d'approche intégrée, à l'instar de la politique maritime européenne. La politique de cohésion européenne n'a pas vocation à devenir la voiture-balaie des conséquences territoriales des autres politiques communautaires et sectorielles.
- soutient la proposition d'introduire à partir de 2013, à l'image de ce qui se fait déjà en matière environnementale, l'obligation d'études d'impact territorial dès la phase de conception des politiques communautaires et sectorielles.

L'exemple des transports-énergie

- attire particulièrement l'attention de la Commission sur la politique des transports et la nécessité de poursuivre et soutenir l'interconnexion et l'interopérabilité des réseaux nationaux, notamment ferrés, avec une préoccupation renouvelée et systématique dans le cadre du RTE-T et concernant les territoires les plus éloignés.

- considère, de la même manière, d'accélérer la mise en œuvre des projets d'autoroutes de la mer en cohérence avec une politique de développement du Short Sea Shipping et de la promotion de ports d'éclatement, en complément des grands hubs existants.
- Alerte la Commission sur les interactions nombreuses entre politiques des transports, de l'énergie et de lutte contre le changement climatique qui peuvent avoir des répercussions particulièrement déstabilisantes pour les territoires les plus éloignés et notamment maritimes. Une approche territoriale indifférenciée, en matière de lutte contre les gaz à effet de serre par exemple, peut s'avérer extrêmement pénalisante pour ces territoires.
- considère les transports comme le domaine par excellence, de déploiement d'une politique en faveur de la compétitivité mais également du développement durable, de la cohésion économique, sociale et territoriale de l'espace européen et suppose une approche véritablement intégrée et la confrontation intersectorielle des politiques communautaires mises en oeuvre.

La politique agricole commune

- appelle la Commission à prendre la pleine mesure des impacts territoriaux différenciés que la révision de la PAC après 2013 risque de générer (alignement sur les cours mondiaux et suppression des interventions de soutien, découplage renforcé,...) face à la grande diversité des situations agricoles au sein des régions de l'UE.
- considère que la PAC et politique de cohésion ont vocation à se renforcer mutuellement en mettant en évidence les atouts des zones rurales (paysage, biodiversité,...) et en favorisant une meilleure gestion des relations avec les villes et politiques urbaines.

L'environnement

- invite à reconsidérer la politique de l'environnement de manière bien plus incitative en favorisant une plus grande articulation entre politiques réglementaires ou normatives et politiques allocatives.
- considère là aussi le rôle des villes, aux côtés des régions, particulièrement déterminants dans la conception et la mise en œuvre de politiques en faveur du développement durable (transports collectifs, éco-conception en matière d'urbanisme, plan-climat, développement de la recherche et de l'innovation...).

La coopération territoriale

- attache une importance particulière à l'enjeu de la coopération territoriale (transnationale, interrégionale, transfrontalière) qui constitue un instrument essentiel pour développer le sentiment d'appartenance en tout point de l'U.E. Que ce soit au niveau de l'Espace Atlantique, mais également à travers les coopérations entre homologues des autres façades maritimes de l'U.E, l'échange d'expériences et de bonnes pratiques représentent un levier formidable pour une meilleure insertion et convergence des économies locales dans un environnement globalisé.
- rappelle que ses villes-partenaires ont développés depuis la création du réseau, un certain nombre de projets collaboratifs européens sur des thèmes et problématiques stratégiques pour la pérennité de leur développement : revitalisation urbaine, développement portuaire, économie de la connaissance & innovation, sciences & technologies marines, gestion intégrée des risques industriels et de l'environnement en zone portuaire, sécurité maritime...¹

¹ En annexe, illustration de quelques projets européens type Interreg III – C -.

ANNEXE 1



Conférence Permanente des Villes Portuaires Européennes Périphériques

[Assemblée Générale du 12 Juillet 2008]

Contribution finale « Maritimité & Cohésion Territoriale » adoptée lors de l'Assemblée Générale de la Conférence le 12 juillet 2008 à Brest et remise à Mme Margot WALLSTROM, Vice-Présidente de la Commission européenne, M. Joe BORG, Commissaire européen chargé de la pêche et des affaires maritimes, M. Jean-Pierre JOUYET, Secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes, à l'occasion de la réunion informelle des ministres européens.



Maritimité & Cohésion Territoriale : Des leviers partagés pour un développement et une nouvelle attractivité des villes de la Conférence

La Conférence permanente des villes portuaires européennes périphériques a été créée en 1992 à l'initiative de la ville de Brest. Elle regroupait à sa création 5 villes portuaires: Brest (France), Cadix (Espagne), Den Helder (Pays Bas), Plymouth (Grande Bretagne) et Tarente (Italie). Ces villes ont été rejointes en 1994 par Constantza (Roumanie), Dun Laoghaire (Irlande), Kiel (Allemagne) ainsi que par la région Norte (Portugal). Depuis la Conférence s'est élargie en associant d'autres partenaires parmi lesquels Gijon, Cork, Les Canaries,

Ce réseau a été initié dans le but de permettre à des villes maritimes périphériques, entretenant pour certaines d'entre elles des relations de jumelage de longue date et ayant à faire face à des contraintes socio-économiques comparables, de disposer d'un outil de réflexion et d'action, dans un contexte où l'Union Européenne s'affirmait comme espace de projets et de cohésion pour l'ensemble de ses territoires.

En l'espace de quinze ans, à travers l'échange d'expérience, la mise en œuvre, conjointe ou séparée, de plans d'action et de projets volontaristes, avec la mobilisation et le soutien additionnels des fonds européens, sur des thématiques comme **la diversification économique et le renforcement des fonctions métropolitaines, la revitalisation urbaine et portuaire, l'innovation et le soutien aux filières d'excellence, l'ouverture à l'international et le développement des réseaux multi-acteurs**,... les villes-partenaires-fondatrices se sont progressivement émancipées des contraintes lourdes initiales et liées aux restructurations industrielles affectant les activités maritimes traditionnelles, notamment militaires.

Pour autant, le contexte de la mondialisation, de l'essor économique de la Chine, de l'Inde ou du Brésil, de l'élargissement à l'Est de l'Union Européenne, d'une concurrence vive qui impacte aujourd'hui l'ensemble des territoires, rend ces résultats positifs, également fragiles. Nos villes, et ce d'autant plus qu'elles sont situées en périphérie des grands réseaux d'échange, sont tenues d'innover sans cesse pour rester **attractives** et doivent en permanence vérifier la pertinence et la validité de leurs choix et orientations stratégiques de développement.

L'Union Européenne et la coopération constituent, à cet égard, un cadre majeur pour stimuler les complémentarités et excellences territoriales, favoriser et orienter la compétitivité, l'émulation et l'intelligence des territoires au service de la stabilité, de la prospérité économique, de la cohésion sociale et d'un développement durable à l'échelle mondiale.

Le défi n'est pas mince, à l'image des nouveaux enjeux autour du changement climatique, de la hausse du prix de matières premières et de l'énergie, des évolutions démographiques et du poids économique de l'Union Européenne...

Les dernières réflexions et propositions européennes autour de la **Charte de Leipzig** et de la définition d'un **agenda territorial**ⁱ par les ministères des Etats membres en charge de l'aménagement du territoire, à propos du rôle moteur des villes et de leurs responsabilités dans la promotion d'un développement durable, celles contenues dans le **4^{ème} rapport sur la cohésion économique et sociale**ⁱⁱ établi par la Commission Européenne et révélant les succès mais aussi la persistance d'écart de développement entre Etats membres comme au niveau infranational, **l'avis du Parlement européen sur ledit rapport**ⁱⁱⁱ,..., toutes ces prises de position récentes convergent sur le bien-fondé et la valeur ajoutée de la politique régionale pour l'avenir de l'espace européen^{iv} et insistent, de manière plus générale, à propos de l'action communautaire dans son ensemble, sur le caractère désormais essentiel d'une **approche véritablement intégrée** des politiques à mettre en œuvre.

D'une certaine manière, nous retrouvons là, les enseignements tirés à l'occasion du formidable élan suscité par la consultation européenne pour une **politique maritime intégrée**^v. La Conférence s'y est inscrit et se réjouit que l'objet « maritime », au fondement de l'identité de ses membres, puisse ainsi donner le « la » des nouvelles approches à promouvoir pour l'après 2013.

Le principe de **cohésion territoriale**, concept cher aux collectivités territoriales, en ce sens qu'il promeut le partage, sur un pied d'égalité, des responsabilités et les interactions entre les différents niveaux de gouvernance ne saurait être mis à mal par les toutes dernières péripéties entourant le processus de ratification du traité de Lisbonne modifié. C'est, au contraire, de son approfondissement, c'est-à-dire de l'association étroite des territoires, au niveau local et régional, que la visibilité de l'Union et l'attachement des citoyens au projet européen pourront réellement se renforcer. C'est dans cet état d'esprit que la Conférence, avec et auprès de ses partenaires institutionnels et économiques, entend poursuivre l'action et se projeter dans l'avenir.

« **Maritimité** » et « **cohésion territoriale** », c'est à ce supplément d'âme, à côté des objectifs de **compétitivité** et de **développement durable**, dits de Lisbonne et de Göteborg, que la Conférence travaille et engage actuellement l'indispensable actualisation de son positionnement, examine les lignes de force et les conditions d'une **nouvelle attractivité** de ses villes-membres.

A travers les projets européens passés et en cours, le mouvement pour une reconquête de leur dimension maritime sur des bases nouvelles et enrichies est enclenché. De nouveaux partenaires se sont, par ailleurs, depuis associés. Quelles sont les lignes de force aujourd'hui mises en avant ? En quoi le **Livre Bleu** et son plan d'action répondent-ils aux attentes ? Quelles difficultés actuelles et quelles préconisations pour la future politique de cohésion et les autres politiques sectorielles, la Conférence peut-elle formuler ?

L'engagement de la Présidence française de l'Union Européenne en juillet prochain et la réunion informelle des ministres des affaires européennes et des commissaires qui se tient à Brest, donnent bien sûr une résonance toute particulière à la présente contribution. A travers leurs spécificités et au regard des enjeux globaux évoqués plus haut, les villes de la Conférence veulent souligner l'importance d'un **développement polycentrique et équilibré de l'Union Européenne**, une Union Européenne qui aura su faire de l'excellence territoriale, un atout pour son rayonnement dans le monde.

I - La maritimité, au cœur de l'excellence territoriale des villes de la Conférence

Plus de la moitié du territoire sous juridiction des membres de l'Union Européenne est couvert par la mer. Pour les villes portuaires, la mer constitue un enjeu global de développement économique et social, de sécurité et de développement durable. Elle est au fondement de leur identité. La valorisation et la préservation de cet environnement exceptionnel concourent à l'attractivité et au rayonnement international de celles-ci.

La démarche initiée par la Commission Européenne autour du **Livre Vert pour une politique maritime intégrée** a suscité un mouvement très large d'adhésion. Elle a été l'occasion pour les villes de la Conférence d'échanger sur les mutations intervenues ces dix dernières années, de vérifier l'importance qu'elles accordent au fait maritime et d'identifier les leviers d'un **développement économique durable et innovant**.

Orientation Stratégique 1 - Pour une pleine immersion dans l'économie et la société de la connaissance : Favoriser la recherche & développement, l'innovation dans le domaine des sciences et technologies marines.

En l'occurrence nos villes portuaires ont su accompagner le développement de véritables pôles régionaux d'excellence en matière de recherche et technologies marines qui participent aux objectifs et au cap que l'Union Européenne s'est fixé d'ici 2015 pour une pleine entrée dans l'économie et la société de la connaissance.

Internationalisation des établissements d'enseignement supérieur, soutien aux réseaux internationaux de recherche, démarche technopolitaine et promotion des logiques de type « **cluster** », plusieurs expériences en cours au sein de nos villes-membres sont particulièrement prometteuses, contribuent à la valorisation des compétences existantes sur leurs territoires, catalysent et accélèrent l'innovation, source de développement économique.

Il s'agit d'exploiter, de manière optimale, les multiples potentialités et challenges que suscitent la mer et les activités maritimes, en développant les synergies entre le monde de la recherche, de la formation, et celui de l'industrie.

En investissant dans la recherche et les technologies marines, il s'agit également de renforcer les conditions d'une **compétitivité durable**. Les enjeux autour de la **gestion intégrée du littoral**, de la **sécurité et de la sûreté maritimes**, de la **connaissance et de la préservation de l'environnement marin et du littoral**, de la **gestion des risques maritimes et industriels**, de la **lutte contre les pollutions maritimes**, de la **conception, construction et maintenance navales jusqu'au démantèlement des navires**, de la **navigation**, de l'**exploitation des ressources énergétiques marines**, de l'**exploitation et la valorisation des ressources biologiques marines**, font ainsi l'objet de projets coopératifs de haut niveau, impliquant autorités locales, expertises pluridisciplinaires et professionnels concernés et qui constituent autant de perspectives de croissance durable en réponse aux défis du XXI^e siècle.

Ces pôles de compétitivité ou clusters régionaux lient également des échanges entre eux à l'échelle internationale, comparent et capitalisent ainsi savoir-faire et bonnes pratiques, à l'instar du **consortium international EUR-OCEANS** dont la cérémonie officielle constitutive aura lieu durant la fête Brest 2008.

- **La Conférence tient à saluer, à cet égard, le travail de la Commission Européenne et la place accordée, dans le Livre Bleu et le plan d'action qui l'accompagne, aux thématiques visées et à la logique de cluster que la**

Commission entend encourager, en tant qu'élément clé pour une véritable politique maritime intégrée et une croissance durable de l'économie maritime.

- Au-delà de l'état des lieux contenu dans le document de travail sur les clusters maritimes, la Conférence s'interroge néanmoins sur les modalités et formes que cet encouragement souhaité par la Commission pourra prendre (programme de R&D maritime dédié dans le 7^{ème} PCRD, voisinage, MED,...).

Orientation Stratégique 2 – Pour une approche globale de l'attractivité et la promotion d'un développement durable : Renforcer la qualité de la ville portuaire, entre régénération économique et urbaine, développement portuaire, tourisme durable, excellence environnementale et culture maritime.

Il s'agit d'intégrer le caractère multifonctionnel d'une ville portuaire. Les villes de la Conférence ont toutes été touchées par des restructurations lourdes industrielles, notamment militaires et le déclin d'activités traditionnelles. De la diversification économique, à la reconversion des sites en friche, à la rénovation urbaine, au soutien de l'activité portuaire, à la réappropriation des front de mer, les villes de la Conférence partagent leurs expériences de planification et d'aménagement des espaces, sur les bases d'un **développement urbain maritime intégré** où le **développement économique, l'excellence environnementale, la mixité sociale, la culture maritime** sont appréhendées de concert dans des structures de **gouvernance** adaptées à la diversité des enjeux.

C'est dans la coexistence de ces différentes fonctions et la compréhension de leur interaction, que les villes portuaires partagent et soutiennent différentes initiatives, en cours ou à venir, contenues dans le plan d'action du Livre Bleu^{vi} :

- **Concernant les transports maritimes**, le trafic maritime ne cesse de croître, le développement des porte-conteneurs est exponentiel, les ports sont essentiels pour l'économie de l'Union Européenne. La perspective d'autoroutes de la mer, sous réserve de les compléter par une politique de développement des ports secondaires d'éclatement du trafic, de cabotage et d'intermodalité, devrait constituer une priorité de 1^{er} ordre de l'U.E pour le développement continu et durable de ses ports. Le développement de l'accessibilité des ports en lien avec leur hinterland nécessitera un soutien autrement moins timide que ce que les fonds structurels prévoient dans la programmation en cours. La place et le rôle des villes portuaires dans les dispositifs de gouvernance devront également être confortés.
- La Conférence est particulièrement attentive au travail que la Commission a engagé sur la **politique communautaire des ports**. Les mesures en matière de sûreté portuaire et de développement durable (code ISPS, installations Seveso, rejet des eaux...), sont autant de défis pour l'intégration des ports dans la vie urbaine.
- Autre considération, la vocation de certaines places portuaires à développer de véritables plates-formes scientifiques et techniques au service de l'océanographie, de la **sécurité maritime** mériterait également un accompagnement approprié, en phase avec les grands enjeux globaux évoqués plus haut.

Récemment encore, la 2^{ème} édition du colloque international **Safer Seas** qui s'est tenu à Brest du 9 au 12 octobre 2007 et dont plusieurs membres de la Conférence sont parties prenantes, aura révélé le rôle absolument moteur de l'Union européenne, sa Commission, et en son sein le soutien appuyé de la France pour la construction d'une politique européenne maritime ambitieuse, et en particulier pour l'adoption urgente du paquet Erika III.

- La **communication pour un agenda sur le tourisme maritime durable** publiée à la suite du Livre Bleu concerne tout particulièrement les villes de la Conférence qui, au nom de la diversification de leurs activités économiques, ont mis en œuvre des politiques touristiques, équipements et événements culturels et maritimes qui entretiennent **l'attractivité et l'image des villes et de leurs ports** dans toutes leurs composantes : marina, tourisme de croisière, fête du patrimoine maritime, culture scientifique, nautisme, plages...

Ainsi, le mouvement enclenché par la Commission Européenne pour une politique maritime intégrée, fortement soutenu par les Etats membres et notamment la France qui inaugure la Présidence semestrielle de l'U.E, nous a-t-il permis de revenir sur ce qui constitue la spécificité des villes maritimes et sur la manière dont celles-ci, dans une démarche de développement intégré, envisagent l'avenir.

- La Conférence souhaiterait préciser l'observation suivante concernant le Livre Bleu : son cadre temporel qui s'achève avec la Présidence de M. Barroso (2009) s'accorde très mal avec celui, nécessairement de moyen-long terme, relatif aux orientations et actions qu'il entend mettre en œuvre. La Conférence, avec d'autres réseaux, restera particulièrement vigilante et impliquée pour en faire un acquis communautaire.

II - La cohésion territoriale pour un développement polycentrique et équilibré de l'Espace Européen.

Comme nous l'indiquons en introduction, la valeur ajoutée de la politique de cohésion économique et sociale ne devrait plus être à démontrer. Les difficultés entourant le processus de ratification du Traité de Lisbonne modifié ne doivent pas faire écran. C'est par l'association toujours plus étroite des territoires, notamment au niveau local et régional, là où se concrétise, au plus près des citoyens, la mise en œuvre des politiques et cofinancements publics que l'Union européenne ira de l'avant. Aussi conserver, au-delà de l'objectif de convergence, un soutien aux adaptations structurelles pour tous les territoires et régions de l'Union Européenne, demeure-t-il une nécessité absolue : nous sommes là au cœur de l'idée même européenne !

- C'est pourquoi la Conférence tient ici à saluer et à soutenir fermement l'initiative programmée par la Commission Européenne à travers la consultation que va ouvrir en septembre la publication du **Livre Vert sur la cohésion territoriale et qui porte en lui la promesse de nouvelles perspectives en termes de gouvernance, de reconnaissance des collectivités territoriales, régionales et locales, pour l'après 2013.**
- Les villes et agglomérations, par la population, les emplois qu'elles concentrent, par la dynamique métropolitaine et d'innovation qu'elles impulsent, joue un rôle majeur dans le développement régional. **La prise en compte de la dimension urbaine dans la politique européenne de cohésion et ses programmes ainsi qu'au niveau des autres politiques sectorielles, à fort impact territorial, a connu des évolutions intéressantes. Ce mouvement doit être poursuivi.**
- La Conférence estime par ailleurs que l'affirmation du principe de cohésion territoriale suppose, plus encore que par le passé, de promouvoir un modèle de développement polycentrique équilibré, susceptible de palier les contradictions d'une concentration trop forte de toutes les politiques sur la compétitivité. Autrement dit, si la stratégie de Lisbonne reste absolument essentielle pour le maintien de la

compétitivité de l'Union Européenne au niveau externe, il convient, au regard des nouveaux enjeux globaux évoqués plus haut et des disparités internes persistantes, y compris dans les Etats-membres parmi les plus développés, de redonner tout son poids à la **stratégie de développement durable dite de « Göteborg »**.

- Le caractère périphérique de nos villes portuaires a, jusque là, été peu mis en avant tant le dynamisme qu'ont connu celles-ci ces quinze dernières années, a fortement contribué à changer les conditions initiales de leur développement. Ceci étant, le handicap est bien réel : à la fois éloignées des grands centres économiques, qui plus est, avec l'élargissement à l'est de l'U.E, les villes portuaires et régions côtières sont également particulièrement exposées aux conséquences de la mondialisation sur le dérèglement climatique, la hausse du prix des matières premières et des transports, les flux migratoires...

C'est pourquoi la Conférence estime que l'affirmation du principe de cohésion territoriale devrait s'accompagner, dans la perspective de l'après 2013, d'un soutien à l'expression des excellences territoriales, tant économique, que sociale et environnementale, soutien qui serait, par ailleurs, gradué et différencié en fonction des territoires et de leur difficultés et potentialités propres.

- La Conférence des Villes Portuaires Périphériques est le rendez-vous privilégié pour l'expression et la concrétisation de projets en commun. A leurs côtés, les villes-membres associent les autres acteurs incontournables du développement territorial (universités, instituts de recherche, technopoles,...). L'échange et l'implication au sein et avec d'autres réseaux (CVAA, AMRIE, AIVP, CRPM...) contribuent également à l'enrichissement réciproque, source de dynamisme et d'innovation dans un jeu « gagnant-gagnant ». La programmation 2007-2013 des fonds structurels a intégré à part entière (dans le « mainstream ») **l'objectif de coopération territoriale** (transfrontalière, transnationale, interrégionale). Parce qu'il constitue un formidable outil de rapprochement des cultures et des pratiques au sein de l'Espace Européen, le renforcement des moyens qui lui sont dédiés est à poursuivre pour l'après 2013.

ⁱ Charte de Leipzig sur la ville européenne durable et Agenda territorial de l'U.E, 24-25 mai 2007, aux adresses suivantes : http://www.bmvbs.de/Anlage/original_996991/Charte-de-Leipzig-sur-le-ville-europ-enne-durable.pdf
http://www.bmvbs.de/Anlage/original_1005302/Agenda-territorial-de-l-Union-europ-enne-Accept-le-25-mai-2007-accessible.pdf

ⁱⁱ Le 4^{ème} rapport sur la cohésion économique et sociale adopté par la Commission Européenne, le 30 mai 2007 est téléchargeable sur le site de la DG REGIO :
http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/official/reports/cohesion4/index_en.htm

ⁱⁱⁱ Avis de la Commission du Développement Régional du Parlement Européen sur le 4^{ème} Rapport sur la cohésion économique et sociale, présenté par Ambroise Guellec, 29/01/08 :
<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+REPORT+A6-2008-0023+0+DOC+XML+V0//FR>

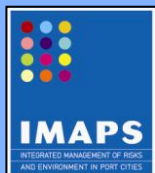
^{iv} Voir également le tout récent 5^{ème} rapport d'étape sur la cohésion économique et sociale, communication de la Commission européenne, 18/06/08.
http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/official/reports/interim5_en.htm

^v Le Livre Bleu « Une politique maritime intégrée pour l'U.E » et les actions qui l'accompagnent, sont disponibles sur le site de la DG Affaires Maritimes de la Commission européenne :
http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/dev_imp_fr.html

ANNEXE 2

IMAPS

(Integrated Management of risks and environment in Port cities)



Thématique :

Gestion intégrée des risques industriels et de l'environnement en zone portuaire.

Objectif :

Analyser les différentes politiques et approches des villes partenaires en termes de gestion intégrée des zones portuaires.

Partenaires :

Brest, Cadix (Espagne), Constantza (Roumanie), Gijón (Espagne), Matosinhos (Portugal), Tarente (Italie), Ile de Wight (UK)

Résultats :

- o Réalisation d'une analyse comparative des approches nationales et régionales en termes de gestion intégrée des risques industriels et de l'environnement en zone portuaire.
- o Réalisation de documents de recommandations et de bonnes pratiques à destination de l'Union Européenne, afin de permettre l'adaptation et l'harmonisation des réglementations.
- o Création de formations académiques et professionnelles adaptées aux problématiques de gestion intégrée des zones portuaires.

Personne à contacter :

M. Michel MORVAN
Brest Métropole Océane
24 rue de Coat Ar Gueven
BP 92242 – 29222 Brest Cedex 2

Budget : 987000 €



INTERMAREC

Thématique : économie portuaire



Objectif :

Création d'un cluster maritime interrégional entre la Bretagne (Brest), le Schleswig-Holstein (Kiel) et la Poméranie (Gdansk). Pour atteindre cet objectif, 20 sous-projets sollicitant les acteurs locaux ont été élaborés. Ils s'intéressent à 3 thématiques principales :

- 1) Technologies de l'offshore et océanographie
- 2) Activités côtières
- 3) Construction navale et nautique

Partenaires :

3 structures « leader »

K.E.R.N, Kiel (Allemagne), Technopôle Brest-Iroise, Brest (France), Agencja Rozwoja Pomorza, Gdansk (Pologne)

+ acteurs du monde industriel (Thalès, DCN..) dont des PME et de la Recherche (IFREMER, laboratoires de recherche de l'UBO...) :
44 structures concernées

Résultats :

- o Analyse du fonctionnement des clusters dans les 3 régions concernées : forces, faiblesses, opportunités et menaces
- o Participation des PME locales dans des projets interrégionaux
- o Nouvelles coopérations formalisées sous des projets de R&D dans le cadre du 7^{ème} PCRD

Personne à contacter :

Eric Vandembroucke / Maud Tronchin
Technopôle Brest-Iroise
40, rue Jim Sévellec
29200 BREST
Tél : 02 98 05 44 51

Budget : 3,275 millions €



MAPO

(MARine POLLution)



Thématique : PME / Environnement

Objectif :

Tisser un réseau européen de PME spécialisées dans la lutte contre les pollutions marines dans le but de les amener à collaborer et les faire participer à des projets dans le cadre du 7^{ème} PCRD.

Partenaires :

Technopôle Brest-Iroise (France), HLP Développement (France)
France Europe Innovation (France), Rannis (Islande)
Cliff Funnel Associates (Royaume-Uni), Safinah (Royaume-Uni)
AMRIE (Belgique), Innova (Italie), Büro für Umweltfragen (Allemagne)
Université technique de Vilnius (Lituanie), Université d'Oviedo (Espagne)
Université d'Ege (Turquie), Ecotechnika (Ukraine)

Résultats :

- o Identification des thématiques du 7^{ème} PCRD compatibles aux missions des PME
- o Intégration de PME à des projets du 7^{ème} PCRD
- o Veille et diffusion de l'information technique sur le 7^{ème} PCRD

Personne à contacter :

Françoise Duprat / Maud Tronchin
Technopôle Brest-Iroise
40, rue Jim Sévellec
29200 BREST
Tél : 02 98 05 44 51

Budget : 1,24 millions €



GASD

(Green Atlantic for Sustainable Development)



Thématique : Maritime safety

Partenaires :

Fondation Europe + (France), Ouest Atlantique (France)
Northern Ireland Business Innovation Centre-NORIBIC (Irlande du Nord)
Technopôle de Brest Iroise (Bretagne), ARESE (France)
West Regional Authority of Ireland (Irlande), Autoridad Portuaria de Gijón (Espagne), Nantes Métropole (France), Administração dos Portos do Douro e Leixões SA-APDL (Portugal), University of Plymouth (Royaume-Uni)
Gobierno de Canarias (Espagne), Viceconsejería de Medio Ambiente
Comissão de Coordenação e Desenvolvimento da Região Norte-CCDRN (Portugal), Centro Tecnológico del Mar-CETMAR (Galicia)

Objectifs :

Aboutir à l'identification de solutions opérationnelles durables, bâties sur une politique commune des Régions Atlantiques. Cela se traduira par des actions de démonstration de pratiques sur lesquelles pourront se bâtir les réglementations et les politiques maritimes européennes inhérentes à la sécurité maritime, l'innovation technique, scientifique et technologique et en matière de développement économique.

Résultats :

La capitalisation des expériences et la concentration des savoir-faire pour la constitution de la première plateforme européenne d'expertise en matière de sécurité maritime, avec un rayonnement international. Le développement d'activités à forte valeur ajoutée scientifique, technologique pour attirer, dans les régions maritimes Ouest. Identifier les facteurs-clés de succès de programmes croisant gestion environnementale et politique économique à partir d'une expérimentation dans la définition d'outils de gestion environnementale des ports.

16

Personne à contacter :

Patrice LEECH / Patrick SUDRÉ - FONDATION EUROPE +

Budget : 2 010 000 €